

à Québec quoiqu'avertis de se trouver au désir de l'arrêt du 10 octobre. Le Conseil les remplace par MM. Bourdon de Dombourg, La Prade et de la Salle, gouverneur du fort de Frontenac.

On se réunit dans l'après-midi du même jour, et chacun donna son avis. Il en fut dressé procès-verbal, dont copie fut conservée aux liasses du greffe de la Cour.

Le 7 novembre, le Conseil chargea MM. Dupont et de Peyras, qui passaient en France, de transmettre à Colbert le résultat de l'assemblée.

Les conclusions étaient extrêmement favorables au libre commerce des boissons avec les sauvages.

Votre correspondant cite le nom de Le Ber qui se prononça avec la minorité. Je puis vous donner celui de Bourdon de Dombourg.

Bourdon présenta en peu de mots un résumé des arguments apportés au soutien de l'opinion de ceux qui s'opposaient au trafic. Ce résumé est imprimé dans le COURS D'HISTOIRE DU CANADA de Ferland (1ère édition, II, p. 105.)

J. E. R.

Les églises consacrées. (I, III, 25.)—Toutes les églises sont bénies; bien peu sont consacrées.

Consacrer une église c'est la distinguer d'un édifice ordinaire, la rendre sainte, c'est-à-dire l'affecter uniquement au service de Dieu.

La première consécration d'église dont l'histoire fasse mention est celle du fameux temple de Jérusalem construit par Salomon. On peut lire dans l'Écriture, au troisième livre des Rois, le récit des cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de cette consécration. Reconstitué par Zorobabel le temple de Jérusalem fut consacré une deuxième fois, 330 ans avant Jésus-Christ, et enfin une troisième et dernière fois, un siècle et demi avant l'ère chrétienne sous Juda Machabée.

Dans le christianisme la première consécration qui a été faite est celle de l'église de Saint-Sauveur de Rome connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Jean de Latran. Elle eut lieu en 324, sous le règne de Constantin I. Le pontife consécrateur fut saint Sylvestre I.

Deux siècles et demi après la dédicace de l'église Saint-Sauveur par saint Sylvestre, le pape Grégoire-le-Grand régla définitivement les cérémonies de la consécration. Depuis cette époque l'Église consacre ses temples quand rien ne semble s'y opposer.

La liturgie de la consécration d'une église se divise en trois parties.

C'est à l'extérieur que se passe la première. Là, le pontife consécrateur invoque les saints, fait des exorcismes et asperge d'eau bénite la base, le milieu et le sommet de l'édifice.

La deuxième partie se déroule dans l'église même. Le consécrateur y pénètre avec le clergé. Le peuple n'est pas admis. Il trace avec sa crosse, sur des cendres répandues en forme de croix, l'alphabet grec et latin en souvenir des langues grecque et latine qui servirent les premières à la prédication de l'Évangile. Puis il bénit l'église et les autels.

Tout le monde peut assister à la troisième partie. La consécration des portes, des murs et des autels est faite avec le saint chrême.